



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HARRINGTON

## **AVIS PUBLIC**

### **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

Aux personnes intéressées par le règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble de la municipalité du Canton de Harrington.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2014, le conseil a adopté **le projet de résolution # 2014-12-R216** suivant :

**“PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION D'AUTORISATION D'UN PPCMOI-DEMANDE D'AUTORISATION D'UN PROJET INTÉGRÉ RÉCRÉOTOURISTIQUE SUR LES LOTS 5A-1 ET 6A-1 DU RANG 1, LOTS ADJACENT À LA ROUTE 327”**

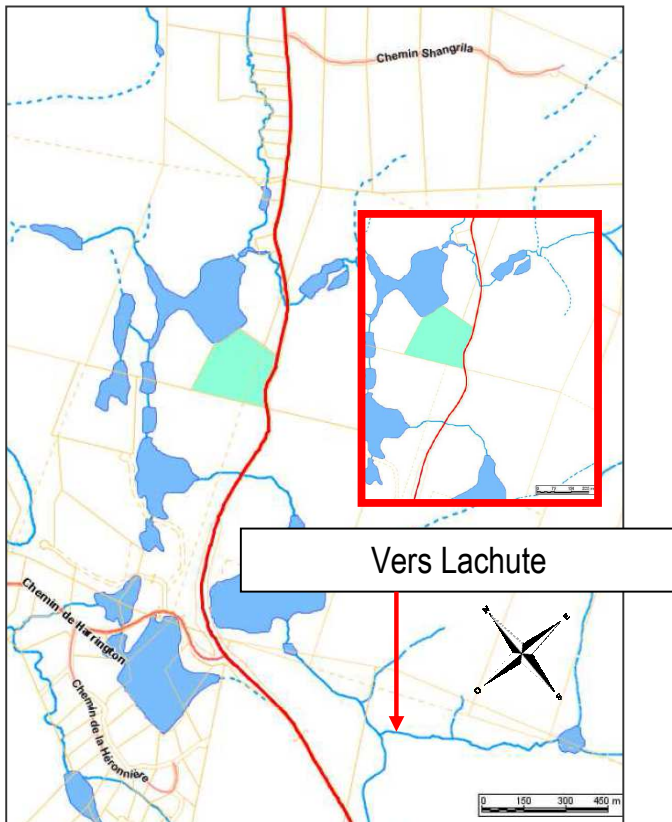
Cette résolution édicte les conditions d'implantation d'un projet récréotouristique.

Ce projet comportera de l'hébergement atypique tel que des tipis des yourtes et des Écodômes ainsi que des activités de sentier mycologique, un sentier de Land art, un spa et du centre de massage, des ateliers de confection de vannerie et de poterie.

Le projet sera situé sur un terrain de 51282.5 m<sup>2</sup> et la superficie alloué l'implantation des constructions et activités sera de +/- 325 m<sup>2</sup>. adjacent à la route 327.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **19 février 2015, à 15h00**, au 2811, route 327, à Harrington. L'objet de l'assemblée est d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le projet de résolution. Au cours de cette assemblée publique, le Conseil expliquera ce projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption.

3. Ce projet de résolution de zonage, **s'appliquera uniquement au secteur de zone décrite ci-dessous sur le territoire de la municipalité du Canton de Harrington** et contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;



4. Le projet de résolution peut être consulté à l'Hôtel de Ville, situé au 2811, route 327, pendant les heures d'ouverture de bureau.

**Avis donné le 3 février 2015**

Sarah Channell

Directrice générale et secrétaire trésorière

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité du Canton de Harrington, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 3 février 2015, entre 9h et 18h

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 3<sup>e</sup> jour de février 2015

-----